

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 31

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absent : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire** : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LA SAGE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BP 2026 ;

Considérant les résultats du compte financier unique 2025 ci-dessous,

ZAE LA SAGE	CFU 2025
Recettes de fonctionnement	553 188.44
Reprise excédent N-1	51 245.15
Dépenses de fonctionnement	509 653.07
Reprise déficit N-1	
Résultat de fonctionnement	43 535.37
Recettes d'investissement	480 793.07
Reprise excédent N-1	
Dépenses d'investissement	499 201.29
Reprise déficit N-1	
Résultat d'investissement	-18 408.22
RESULTAT DE CLOTURE	25 127.15

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un **excédent** dans la section de fonctionnement et un **déficit** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2026 :

- 43 535,37 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement
- 18 408,22 € au compte 001 – Dépenses d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte financier unique du budget annexe ZAE la Sage,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget primitif 2026 comme suit :

- 43 535,37 € au compte 002 – Recettes de fonctionnement
- 18 408,22 € au compte 001 – Dépenses d'investissement

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

